



**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL  
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

**En exercice :**  
18 membres  
**Présent(s) :** 15  
**Excusé(s) :** 3  
**Pouvoir(s) :** 1  
**Absent(s) :** 0

Le vingt et un septembre deux mil dix-sept, 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Patrice COUCHAUD, maire.

**Les membres présents en séance :**

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Thérèse FRANCE, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Brigitte BINET, Philippe DUBREUIL, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THOLLIER, Cathy SAIGNOL, Patricia CHOMARAT, Fabrice TAILLANDIER, Sandrine CHEVET, David MASSACRIER

**Le ou les membres excusé(s) :**

Claude JAVELLE, Carole PERRET, Stéphane NIGON

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Stéphane NIGON à Patrice COUCHAUD

**Le ou les membres absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves CHAZAL.

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2017.**

**Intercommunalité**

**1- Présentation du rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Loire-Forez**

M. le Maire présente le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Loire-Forez 2016.

**Intercommunalité**

**2- Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Loire-Forez  
(Délibération n°2017-042)**

Mme MAILLARD rappelle l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Loire Forez avec les communautés de communes du Pays

d'Astrée et des Montagnes du Haut Forez, et l'extension du périmètres avec 14 communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château.

De ce fait, il est nécessaire de redéfinir les statuts de la nouvelle agglomération. Les modifications portent sur :

- La modification de la dénomination « Communauté d'agglomération Loire Forez » en «Loire Forez Agglomération »,
- 7 compétences obligatoires à exercer en 2018,
- 4 compétences optionnelles,
- 11 compétences facultatives,

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.**

## Voirie

### **3 : Fond de concours pour l'équipement en abri-voyageurs (Délibération n° 2017-043)**

Mme MAILLARD informe le Conseil Municipal que les abris voyageurs installés à « La Corée » et « Tournel » avaient été installés par le biais du marché d'équipement, lancé en 2008, par le Département de la Loire. L'installation et ou l'entretien de ces abris voyageurs est une compétence qui relève des communes. A cet effet, le Département n'assurant plus la compétence, les communes ont la possibilité de faire enlever ou conserver à leurs charges les abris-bus.

Loire Forez Agglo accompagne les communes dans le cadre d'un programme d'équipement en abris voyageurs afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers aux arrêts de transport en commun. La commune peut ainsi solliciter auprès de Loire Forez Agglo un fonds de concours à hauteur de 50% sur l'investissement réalisé.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le maintien des abris en place et le devis de rachat pour un montant de 1 000 € HT l'un soit 2 000 € HT les deux, et sollicite le fond de concours auprès de Loire-Forez Agglomération.**

## Aménagement du territoire

### **4 : Mise en lumière du Prieuré et de l'église**

M. DUFOUR rappelle qu'une étude a été réalisée pour améliorer l'éclairage de l'ensemble Prieuré-Eglise permettant d'une part de modifier l'éclairage existant dans le but d'une économie d'énergie, et d'autre part de mettre en valeur le bâtiment.

Des essais de mise en lumière sont prévus le mardi 10 octobre à 19h30.

## Ressources humaines

### **5 : Modification du tableau des effectifs (Délibération n°2017-044)**

En raison des mouvements de personnel et afin de mettre à jour le tableau des effectifs, Mme MAILLARD propose de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine principal et de créer les postes d'adjoint du patrimoine et d'adjoint technique.

**Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

## Aménagement du territoire

### **6 : Vidéoprotection : résultat de l'appel d'offres et choix de l'entreprise**

### **(Délibération n°2017-045)**

M. le Maire rappelle la consultation des entreprises pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection.

La commission d'Appel d'Offres réunie le 15/09/2017, propose de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de total de **83 686.52 € HT** (Tranche ferme et tranches optionnelles, maintenance comprise).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE, et charge M. le Maire de procéder à la signature des pièces du marché et solliciter les subventions auprès de l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes.**

#### **Foncier**

### **7 : Acquisition d'un tènement rue du Château (Délibération n°2017-046)**

M. le Maire informe qu'il a été contacté par la famille propriétaire du bien situé au 48 rue du Château, cadastré AD 224, l'informant que leur propriété est à vendre.

M. le Maire rappelle qu'un projet de cheminement piéton autour de l'église est envisagé depuis plusieurs années.

L'acquisition de ce tènement permettrait à la commune de pouvoir réaliser ce projet et de mettre en valeur les abords de l'église et son Prieuré.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve l'acquisition du bien pour un montant de 190 000 €.**

#### **Foncier**

### **8 : Bilan de rentrée 2017/2018 et réflexion sur la rentrée scolaire 2018/2019**

Mme FRANCE présente les effectifs de l'année en cours et rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires sont, pour cette année encore, proposés aux enfants gratuitement.

La Commune participera au financement de l'accueil d'un intervenant musique.

Une rencontre sera organisée avec le corps enseignant concernant les rythmes scolaires. Les familles seront également consultées pour connaître leur position.

#### **Aménagement du territoire**

### **9 : Projet et travaux en cours**

M. DUFOUR rappelle les travaux en cours :

Aménagement de la Place de l'église : la démolition des garages a eu lieu avant l'été. Les travaux d'aménagement reprennent à compter de ce lundi 18 septembre.

Local de stockage des associations : les travaux de construction débuteront 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre.

Pôle médical et micro-crèche : le permis de construire a été accordé au courant de l'été. Les travaux débuteront début d'année 2018 pour s'achever courant 2019.

Voirie :

M. CHAZAL informe que l'allée du nouveau cimetière a été revêtue récemment. Des enrobés seront réalisés sur plusieurs voies.

## Finances

### **10 : Décision modificative n°2-2017 (Délibération n°2017-047)**

Mme MAILLARD présente les modifications à apporter au budget primitif, concernant :

- Ouverture de crédits pour l'acquisition des abris bus
- Ajustement de crédits pour les dépenses liées au City-stade
- Ouverture de crédits pour la perception du fond de concours des abris bus

**Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.**

## Divers

### **10 : Informations et questions diverses**

**Bilan de la fréquentation touristique :** 2 043 visiteurs ont été recensés cet été (en légère hausse), et 185 personnes ont participé aux noctures du mardi soir (fréquentation plutôt stable par rapport aux années précédentes).

**Subvention :** M. le Maire informe qu'une subvention a été attribuée à la Commune par le Département de la Loire pour un montant de 5 000 € sur l'enveloppe de Mme BROUSSE et M. ROCHETTE au titre des aides de solidarité en faveur des communes pour la construction d'un local de stockage pour les associations.

**Acquisition d'un local (bâtiment du Ruillat) :** La signature du compromis aura lieu le 16 octobre.

**Intercommunalité :** les zones d'activités de la Corée et de la Gare et les charges liées à l'entretien de ces espaces seront transférés à Loire Forez Agglomération dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des zones d'activités.

M. le Maire remercie les élus qui se sont rendus disponibles pour l'organisation du Raid nature 42 et les journées du Patrimoine.

Prochain conseil municipal le 6 novembre 2017.

Fin de séance à 21h38.